

## PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le neuf du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Moidieu-Détourbe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Christian PETREQUIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19                      Présents : 17                      Votants : 19

Date de convocation : 2 juillet 2020

Présents : Mmes et MM. Christian PETREQUIN, Christophe MOREL, Céline MESSINA, Pascal CHANEAC, Martine THOMAS, Jean-Pierre BULLY, Joëlle MILLET, Martine GREINER, Yvette SOLIGNAC, Anne BURDIN, Jérôme VALLIN, Romaric PETIT, Anthony BAROU, Jean ROUAT, Daniel DUPUIS, Sophie GUIBOURET, Christelle RAVEL.

Absente excusée : Virginie BALLY (pouvoir à Jean-Pierre BULLY), Gilles ROZIER (pouvoir à Christophe MOREL).

Secrétaire de séance : Romaric PETIT

Le compte-rendu de la séance du 19/06/2020 est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération n° 1-07-20 : Fixation du nombre d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)**

**Vu** les articles L. 123-6 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'Action Sociale et de la Famille relatifs aux CCAS et aux CIAS ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** qu'outre le Maire, son président, le Centre Communal d'Action Sociale est composé, en nombre égal, au maximum de huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal mais participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**Fixe** à sept le nombre d'administrateurs élus et à sept le nombre d'administrateurs nommés du CCAS.

### **Délibération n° 2-07-20 : Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)**

**Vu** les articles L. 123-6 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'Action Sociale et de la Famille relatifs aux CCAS et aux CIAS ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° 1-07-20 de cette même séance fixant à **7** le nombre d'administrateurs élus devant siéger au Conseil d'Administration du CCAS ;

**Considérant** que l'élection des membres élus par le Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS se déroule au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

**Considérant** que l'élection se déroule au scrutin secret ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, par 19 voix,

**Prend acte** que Monsieur Christian PETREQUIN, Maire, est Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Procède** à l'élection de ses membres.

**Proclame** élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

**Mme Martine THOMAS**  
**Mme Anne BURDIN**  
**Mme Céline MESSINA**  
**Mme Martine GREINER**  
**Mme Yvette SOLIGNAC**  
**Mme Joëlle MILLET**  
**Mme Sophie GUIBOURET**

### **Délibération n° 3-07-20 : Proposition pour le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

A la suite des élections municipales, il convient d'instituer une nouvelle Commissions Communale des Impôts Directs. La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables proposée sur délibération du conseil municipal.

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, cette commission est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires ;
- de 6 commissaires suppléants

Cependant, 24 propositions de personnes sont attendues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 4 abstentions,

**Propose** la liste de contribuables suivante :

1. CROIZAT Eric
2. BAROTH Stéphanie
3. PEYRACHON-BERTHELET Dominique
4. PRIME Joël
5. COUILLOUD Stéphane
6. DEBERT Suzanne
7. MOREL Robert
8. CHARBONNIERE Sandrine
9. VACHER Denis
10. THOMAS Jean-Claude
11. REY Alain
12. RACLET Chrystelle
13. ARSON Nathalie
14. BARROW Rupert
15. GALLIEN David
16. BERTHON Marie-Pierre
17. CASTELLON Sandra
18. ESPINO Chantal
19. VASSEUR Urbain
20. BOURGUIGNON Gérard (Vienne)
21. RARCHAERT Karine
22. DI GREGORIO Cédric
23. EVRARD Marie-Emeline
24. FERRAND François

#### **Délibération n° 4-07-20 : Constitution de la Commission de Contrôle des Listes Electorales**

A la suite des élections municipales, il convient d'instituer une nouvelle Commissions de Contrôle des Listes Electorales. Pour les communes de 1000 habitants et plus et dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges lors du dernier renouvellement du Conseil Municipal, la commission est composée de cinq conseillers, dont trois appartenant à la liste ayant le plus grand nombre de sièges au conseil municipal et deux appartenant à la liste minoritaire.

Ces conseillers sont désignés dans l'ordre du tableau et sur la base du volontariat et il est vivement conseillé de proposer la désignation de suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Désigne** les membres de la commission de Contrôle des Listes Electorales (cette liste a été modifiée car les services de l'Etat ont précisé que les adjoints ne pouvaient pas faire partie de cette commission):

Qualité	NOM	Prénom	Date de naissance	Adresse
Conseiller municipal titulaire	VALLIN	Jérôme	29/06/1974	715 route des Granges 38440 MOIDIEU DETOURBE
Conseiller municipal titulaire	MILLET	Joëlle	05/03/1955	955 route des Granges 38440 MOIDIEU DETOURBE
Conseiller municipal titulaire	GREINER	Martine	07/09/1958	75 allée des Tilleuls 38440 MOIDIEU DETOURBE
Conseiller municipal titulaire	DUPUIS	Daniel	13/08/1958	121 route du Vernéa 38440 MOIDIEU DETOURBE
Conseiller municipal titulaire	GUIBOURET	Sophie	12/06/1965	355D chemin des Guettières 38440 MOIDIEU DETOURBE
Conseiller municipal suppléant	SOLIGNAC	Yvette	07/07/1969	590 allée de Château-Grillet 38440 MOIDIEU DETOURBE
Conseiller municipal suppléant	BURDIN	Anne	01/06/1971	3 impasse de la Chèvrerie 38440 MOIDIEU DETOURBE
Conseiller municipal suppléant	ROUAT	Jean	31/12/1952	140 chemin de Relandière 38440 MOIDIEU DETOURBE
Conseiller municipal suppléant	RAVEL	Christelle	13/06/1969	45 chemin des Haies Vives 38440 MOIDIEU DETOURBE

**Délibération n° 5-07-20 : Autorisation au Maire de recruter des agents non titulaires de remplacement en cas de besoin**

Monsieur le Maire explique au Conseil la nécessité de pouvoir recruter dès que besoin des agents de remplacements afin de pallier les absences des fonctionnaires de la commune et ainsi assurer la continuité du service public.

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3/1er alinéa,

**Considérant** que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** Monsieur le Maire à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3/1er alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles,

**Charge** le Maire de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil,

**Précise** qu'une enveloppe de crédits est prévue au budget.

**Délibération n° 6-07-20 : Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet d'exploitation d'une unité de méthanisation agricole sur la commune d'Eyzin-Pinet**

**Vu** la demande formulée par la SASU AGROMETHA, sise 629 montée de Chez Voisin 38780 EYZIN-PINET, en vue d'obtenir l'autorisation de construire et d'exploiter une unité de méthanisation agricole au lieu-dit « Plaine de Chasse » sur la commune d'Eyzin-Pinet,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2020-05-10 du 26 mai 2020 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SASU AGROMETHA, **Considérant** que le conseil municipal peut donner son avis sur cette demande,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 2 contre et 1 abstention,

**Donne** un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale

**Charge** le Maire d'en informer la Direction Départementale de la Protection des Populations avant le 5 août 2020.

**Taxes locales :**

Monsieur le Maire demande que le point concernant les taxes locales soit reporté à une date ultérieure, il ajoute que le Conseil n'est pas en mesure de voter ni même de débattre du niveau des taxes locales compte tenu des informations actuelles.

**Délibération n° 7-07-20 : Budget primitif 2020**

Monsieur le Maire expose au Conseil les conditions de préparation du budget primitif et présente les grandes lignes de la section de fonctionnement et d'investissement en recettes et en dépenses.

Il fait également état des rendez vous et des échanges qu'il a eu avec les services de la trésorerie et de la sous-Préfecture concernant les difficultés financières de la commune sous surveillance spécifique depuis 2 ans ainsi que des suggestions pour redresser la situation, « augmentation de la fiscalité, vente de biens de la commune, renégociation des emprunts et effort de réduction des charges de fonctionnement ».

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 487 246,63</b>	<b>1 487 246,63</b>
<i>Dont crédits votés</i>	1 487 246,63	1 179 510,00
<i>Dont résultat reporté</i>	0,00	307 736,63
<b>Investissement</b>	<b>873 177,13</b>	<b>873 177,13</b>
<i>Dont crédits votés</i>	664 367,13	659 831,63
<i>Dont résultat reporté</i>	0,00	170 445,50
<i>Dont RAR</i>	208 810,00	42 900,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 360 423,76 €</b>	<b>2 360 423,76</b>

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire donne lecture du texte suivant :

« Le vote du budget est un moment important dans la vie municipale et cette année, il va l'être d'autant plus pour notre commune. En effet Nous avons beaucoup travaillé sur les finances de la commune depuis 45 jours et une réalité s'impose à nous.

Pour les administrés, les agents communaux, les adjoints, les conseillers municipaux et mes colistiers, la décision que je vais prendre est murement réfléchi. Elle a pour objectif de mettre en lumière la situation réelle de MOIDIEU DETOURBE.

*Fort d'un groupe attaché à sa commune, nous avons mené une équipe aux municipales, pour préserver et redonner vie à notre village. Ce sentiment d'attachement est si fort, qu'il a guidé notre engagement. C'est pourquoi, je ne peux faire porter en responsabilité à mon équipe, l'héritage d'une gestion démesurée.*

*Notre sentiment d'appartenance et l'affection que nous portons à notre commune contribuent à ma décision.*

*Ce budget ne représente pas la politique communale que nous souhaitons mener, mais je sais pertinemment que notre équipe ne pourra s'y soustraire.*

*Il faudra en effet, faire des efforts considérables pour survivre et vendre sans doute dans les années à venir une grande partie de notre patrimoine (c'est à dire vendre « notre slip et nos chaussettes »)*

*Pour moi, c'est un acte lourd de conséquence que je prends ce soir. En effet, je ne voterai pas le budget 2020 de la commune, sauf à ce que la Préfecture ordonne un audit de la chambre régionale des comptes, auquel cas, je prendrai l'engagement de voter un budget avant le 31 juillet.*

*Je ne peux pas accepter de consentir à la situation qui est laissée.*

*Pour faire simple, il m'est impossible de laisser croire à nos concitoyens que les excédents des années antérieures reflètent la réalité d'une collectivité qui dispose d'une situation financière saine. Ce serait mentir aux contribuables de la commune.*

*Malheureusement la gestion de ces 4 dernières années, sera lourde de conséquences pour l'ensemble des contribuables que nous sommes, vous comme nous ! »*

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 4 voix pour et 15 contre,  
**Rejette** le budget primitif pour l'exercice 2020.

### **Délibération n° 8-07-20 : Nouveau logo**

La commission communication a élaboré et validé à l'unanimité un nouveau logo avec une nouvelle charte graphique qui pourrait renouveler les supports de communication de la commune.

Ce logo valorise le patrimoine (l'église), la ruralité (les épis de blés) et l'appartenance de la commune au Dauphiné (Dauphin et fleurs de lys) :



Commune de  
**MOIDIEU-DÉTOURBE**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**Adopte** le nouveau logo et la nouvelle charte graphique.

### **Commission Communication :**

Christophe MOREL est en charge de la modernisation du site internet. Des devis se montent à 5 280 € et 2 508 € mais il est possible de le faire en interne afin d'amoindrir les coûts.

Dans un souci d'économies, la maquette et la conception du Mag sont élaborés par Gilles ROZIER.

### **Commission Urbanisme, Patrimoine et Développement Durable :**

1. Installation de la commission :

Les membres ont été installés lors de la première réunion de la commission le 8 juillet.

2. Missions de la commission :

Cette commission travaille sur 3 principales missions :

- L'urbanisme (suivi des déclarations d'intention d'aliéner, des certificats d'urbanisme, des déclarations de travaux et des permis de construire, réalisation et suivi des conformités d'ouvrages réalisés, suivi et orientation de toutes questions relatives au droit des sols),
- Le patrimoine (suivi du patrimoine classé et labellisé, recherche de mécène et de subventions, préservation du bâti ancien, gestion des ERP, gestion des équipements techniques bâtis),
- Le développement durable et l'environnement (suivi du développement de l'artisanat, des équipements commerciaux, du développement des énergies propres ainsi que les dossiers intercommunaux comme l'unité de méthanisation ou la station de traitement des eaux usées).

### 3. Eléments statistiques depuis 2014 :

	Déclarations préalables	Permis de construire
Déposés	185	176
<i>Dont favorables</i>	134 (72,44 %)	149 (84,70 %)
<i>Dont défavorables ou sans suite</i>	51 (27,56 %)	27 (15,30 %)
Conformité attendue	134	149
<i>Dont favorables</i>	71 (53 %)	77 (51,70 %)
<i>Dont défavorables ou sans suite</i>	63 (47 %)	72 (48,30 %)

On constate un nombre important de conformité défavorables ou en attente. Un travail d'analyse sera réalisé pour identifier les problématiques rencontrées

### 4. Point sur le patrimoine classé et labellisé :

Suite au passage de la Direction de la Culture et du Patrimoine du Département de l'Isère le 28 mai, deux dossiers ont été identifiés

- Eglise : Recherche en décors peints à la sacristie (sondages et stratigraphies). Devis reçu de l'atelier Caroline SNYERS.
- Prieuré : Rupture d'un témoin de fissure sur la façade Nord. Des bureaux d'études structures spécialisés seront contactés. Une étude archéologique pourrait être confiée à un étudiant.

### 5. Point patrimoine bâti :

- La cure : dégradation importante de la toiture et apparition d'une fissure sur la façade côté montée des Pavés. Importante dégradation de l'intérieur du bâtiment par infiltration d'eau.
- Mairie : Une étude de mise en accessibilité au rez-de-chaussée a été commencée lors de la précédente mandature.

### 6. Point projet centre-village (site du Clos) :

Une promesse unilatérale de vente a été signée le 25/05/2020 par M. Gérard Lambert représentant la commune (le promettant) et M. Fabbri représentant ALILA (le bénéficiaire). Des éléments importants ont été relevés :

- Les parties ont convenu de signer une promesse unilatérale de vente en vue de permettre au bénéficiaire de réaliser les études nécessaires à son opération.
- Le bénéficiaire accepte la promesse de vente sans prendre l'engagement d'acquérir.
- Le bénéficiaire déclare affecter le bien acquis à une opération immobilière pour réaliser 32 logements collectifs, 15 logements individuels et des murs commerciaux.
- La promesse de vente est consentie pour une durée expirant le 29/05/2021 sans excéder la date limite du 29/10/2021 des clauses de prorogation.
- La réalisation de la promesse de vente n'aura lieu que par la signature de l'acte authentique.
- La vente sera payable au comptant le jour de la constatation authentique de la réalisation de la promesse.
- Le dépôt du dossier de demande de permis de construire doit être réalisé au plus tard le 30/09/2020.
- Le bénéficiaire se réserve le droit de ne pas acquérir s'il ne commercialise pas la totalité de son programme au plus tard le 15/12/2020.
- A compter de la signature de l'acte authentique, le bénéficiaire s'engage à effectuer les travaux nécessaires à l'édification des constructions dans un délai de 4 ans.

### 7. Mise en place de groupes de travail :

Deux groupes sont mis en place :

- Groupe Application du droit du sol et PLU : Piloté par Pascal CHANEAC avec l'assistance de Jérôme VALLIN, Anthony BAROU, Jean-Pierre BULLY et Anne BURDIN.
- Groupe Patrimoine et Environnement durable : Piloté par Pascal CHANEAC avec l'assistance d'Anne BURDIN, Jérôme VALLIN et Martine THOMAS.

Christelle RAVEL est invitée au sein d'un groupe ou des 2.

### **Commission Enfance, jeunesse éducation :**

- Traitement des dérogations : 1 sortante et 3 entrantes validées.
- Effectifs prévus à la rentrée : 142 à l'école élémentaire (+3) et 64 à l'école maternelle (identique à l'année précédente).
- Ludothèque : avis favorable pour reconduire le contrat de partenariat avec la MJC de Vienne.
- financement écoles privées : 2 élèves scolarisés à l'école privée « la Source » de St-Sorlin de Vienne dont 1 en classe ULIS : décision de participer à hauteur de 500 € pour l'élève scolarisé en classe ULIS.

### **Commission Culture et vie associative locale :**

- Réunion avec les associations pour l'élaboration du calendrier des fêtes a eu lieu le 19/06.
- Le point jeune sera en campement aux abords de la salle du 20 au 24/07.

- 19/09 : Forum des associations avec artisans et commerçants.
- Moidi'Fête et feu d'artifice annulés en raison des risques sanitaires liés au COVID-19.
- Ciné-été maintenu le 06/08.
- Les amis de la Pétanque ont repris leurs activités avec application des mesures sanitaires. Les 4 jours de pétanque devraient avoir lieu.
- Panneau d'informations lumineux : Contrat de maintenance à voir.
- Salle AEP : la paroisse demande d'évacuer les livres. Ils seront stockés dans une pièce de l'Agence Postale qui ne sert plus.
- Ménage salle polyvalente : Des devis ont été demandés à des sociétés de nettoyage afin de libérer les agents communaux sur d'autres tâches.

### **CCAS :**

- Libération d'un logement au cèdre vert. Environ 10 candidats.
- Demande d'aide sociale pour le placement d'un jeune handicapé.
- Vérification des téléalarmes les 17/06 et 15/07.
- Canicule : Pas de plan canicule mais tenir un répertoire des personnes seules et vulnérables.

### **Commission Voirie, réseaux et espaces verts :**

- Deux pannes successives du tracteur. Doit venir du godet ou des masses trop lourdes sur l'avant du tracteur.
- La hauteur des ralentisseurs sur la route de l'Oasis est conforme, mais les rampes d'accès sont trop courtes, il faudrait donc les rallonger afin de les rendre moins « brutaux ».
- Ambrosie : Un technicien a fait le tour de la commune. Rien d'alarmant à signaler sauf sur une parcelle qui est chaque année envahie. Un essai de vol de drone pour repérer l'ambrosie est prévu sur la commune le 30 juillet.
- Le pont sur le chemin des Randonneurs nécessite une réparation.
- Le Département et l'Agglo seront contactés pour étudier les possibilités pour sécuriser l'entrée nord du village « croisement entre route de Septème, route des Hauteurs et chemin du Moulin ».
- Des tuiles ont dû être remplacées ou mastiquées sur le toit de l'école maternelle.

### **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire informe le conseil de la vente d'une coupe de bois pour 1 000 € par L'ONF et également de la validation verbale d'une plantation de Merisiers et d'Erables dans la forêt des communaux pour 4350€ environ (le devis restant à signer), cela va permettre de varier les essences et de répondre aux variations climatiques car les douglas supportent mal les sécheresses à répétition.
- Les membres de l'opposition demandent à ce que les dates de réunion soient prévues plus en avance. Il est répondu que les dates ont été fixées rapidement car période de mise en route de la nouvelle municipalité, accentué par la période de congés et de dates butoirs à respecter. Cela devrait s'améliorer pour les prochaines réunions.
- Monsieur le Maire précise que le prochain Conseil aura lieu soit fin juillet soit septembre en fonction des réponses de la Préfecture.

Signatures :